u b l i q



COMMUNE D'AMBÈS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 JUILLET 2024 À 18H30

Nombre membres élus : 23 Nombre membres élus en exercice : 23

Présents: 17 Représentés: 06 Votants: 23 Absents:

Date de la convocation : 3 juillet 2024

Certifié exécutoire Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS: Gilbert DODOGARAY, Maire;

Rémi PIET, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Christian LAPEYRE, Pearl

HIPPOLYTE, adjoints au Maire;

Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE. Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S): Isabelle BESSE donne procuration à Gilbert DODOGARAY, Christiane HIPPOLYTE donne procuration à Pearl HIPPOLYTE, Sophie PARADOT donne procuration à Rémi PIET, Jean-Noël ELIPE donne procuration à Nicolas MUZOTTE, Franck DUMARTIN donne procuration à Christian LAPEYRE, Christophe BOURDIEU donne procuration à

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

DÉLIBÉRATION Nº 051 07 2024 - DIRECTION GÉNÉRALE - DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Présentation par M. le Maire

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Enzo BORTOLATO

VU la délibération n° 015 04 2023 du 7 avril 2023, portant délégation au Maire pendant toute la durée de son mandat,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions suivantes, prises par le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée :

Conventions de prêt :

- Décision n° 2024-035 : Prêt de la salle Espace des 2 Rives les 18 et 19 mai 2024
- Décision n° 2024-036 : Prêt de la salle Espace des 2 Rives le 1^{er} juin 2024
- Décision n° 2024-037 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 6 juin 2024
- Décision n° 2024-039 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 14 juin 2024
- Décision n° 2024-040 : Prêt de la salle Gérard Casanova les 22 et 23 juin 2024
- Décision n° 2024-041 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 21 juin 2024
- Décision n° 2024-042 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 29 juin 2024
- Décision n° 2024-044 : Prêt de la salle Espace des 2 Rives le 15 juin 2024
- Décision n° 2024-045 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 7 juillet 2024
- Décision n° 2024-046 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 20 juillet 2024 - Décision n° 2024-047 : Prêt de la salle Gérard Casanova le 13 juillet 2024

Concessions Cimetière:

- Décision n° 2024-034 : Acte de concession Division 7 section B4 15 ans
- Décision n° 2024-043 : Acte de concession Division 7 section B5 15 ans

Le Conseil Municipal.

- PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 10 juillet 2024 Pour expédition conforme.

Le Maire, Gilbert DODOGARAY

